



LE P'TIT PIRIN

De Vouillé-Les-Marais

JUILLET—AOÛT 2011 N° 98

Le Mot du Maire

Qui était Vollius ? Connaissez-vous les délices de Vollius ?

Pour le savoir, allez vous promener les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 14 h à 18 h en juillet et août, au 39, Rue du Prieuré du côté de chez Sylvie et son « Jardin des confitures », vous ne serez pas déçus !!!

Je voudrais aussi remercier tous les enfants de l'école qui se sont distingués lors des épreuves de pentathlon (40 m, 40 m haies, lancer de balles, saut en longueur, triple saut) au Gué de Velluire, notamment : Tom Defaye, Marie Debray-Tallineau, Louis Guillard, Marvyn Lamy, Jules Mingot, Manon Rayé, Léa Foucaud, Emma Guillard, Charly Bernardeau, Orlane Davisseau, Philippe Chin Thing Fung, Tony Rayé.

Bravo pour ces bons résultats.

BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS

Jacky MOTHAIIS

INFOS UTILES

MAIRIE

Tous les matins
9 h - 12 h 30
Fermé le mercredi
Samedi matin 9 h - 12 h
Fermé le 1er samedi du mois
Tél. 02 51 52 55 04
Fax 02 51 52 51 27
Adresse mail :
Mairie.vouille-les-marais@wanadoo.fr
Site internet :
www.vouille-les-marais.com

BIBLIOTHÈQUE :

Permanences juillet—août
Tous les mercredis
de 17 h à 19 heures
Adresse mail :
paradisdeslivres@orange.fr
Tél. 02 51 51 53 78

A.D.M.R.

Centre de Soins
Tél. 02 51 56 71 38
Aides ménagères et
travailleuses familiales
Tél. 02 51 56 79 77

ASSISTANTE SOCIALE

Mme FONTENIT
Permanence Mairie
de Chaillé les Marais
le vendredi matin
sur rendez-vous
Tél : 02.51.56.02.31

PERMANENCE MÉDICALE

Tél : 02.51.44.55.66

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 11 JUILLET 2011
à 20 H 30
PAS DE REUNION EN AOÛT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2011

DEFIBRILLATEUR

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le devis de L'entreprise « Au service de votre Confort » d'un montant de 2 346,00 Euros TTC et comprenant le kit complet avec boîtier mural. Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition d'un défibrillateur.

DORTOIR DE LA MATERNELLE

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants, la capacité actuelle est insuffisante. Mr le Maire propose la location d'un modulaire pour la rentrée prochaine.

DEVIS ENTRETIEN HORLOGE, CLOCHES ET PARATONNERRE ÉGLISE

Suite à la présentation de deux devis, le conseil municipal donne son accord pour confier l'entretien à la Société BODET pour un montant de 233,22 Euros TTC et autorise Mr le Maire à signer le contrat pour une durée de 3 ans.

DEVIS PORTAIL ECOLE

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BARRE de Mouzeuil St Martin d'un montant de 2750,80 Euros TTC

MURET DE LA BOULANGERIE

Le Conseil Municipal, accepte le devis de l'entreprise LIBAUD d'un montant de 701,55 Euros TTC concernant l'achat de matériaux pour la réalisation du muret de la boulangerie.

REPARATIONS DE TOITURES

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à payer la facture de l'entreprise FORESTIER concernant l'intervention sur les toits des ateliers artisanat, du restaurant « La Belle Epoque », de la maison 7 rue du 8 mai et de l'église pour un montant de 1 102,71 Euros TTC.

SOLIDARITÉ G1 : ACHAT D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE A L'EHPAD ST DENIS

L'Ephad St Denis, association à but non lucratif, a droit à une subvention de 9000 E pour l'achat d'un groupe électrogène. Le Conseil Général accepte de participer à hauteur de 6300 E à condition que la commune s'engage à hauteur de 2700. Le Conseil Municipal est d'accord pour attribuer cette subvention.

Il est rappelé que la commune a déjà versé à cette association une subvention de 4079 E pour la restructuration des locaux existants et qu'elle a cautionné un emprunt de 3 255 000 E pour financer les nouveaux bâtiments, à hauteur de 7 % ;

- la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin a cautionné le même emprunt à hauteur de 23 %

- le Conseil Général de la Vendée est intervenu à hauteur de 70 %.

PARC NATUREL INTERREGIONNAL

Les statuts du Syndicat mixte ont été modifiés pour permettre l'adhésion de nouvelles communes : La Rothenard, Prieure et Thorigny (79) ; Marsilly et Villedoux (17) et Angles (85).

ACHAT TABLES EN BOIS (aménagement de la Vallée de la Baisse) :

le Conseil Municipal accepte que la commune fasse l'acquisition d'1 table standard et 1 table pour handicapés, d'un montant de 599 € HT plus 49 € de transport, soit un montant de 775 € TTC.

